L'Echo de Manitoba

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

"TOUT DROIT."

VOL. II. WINNIPEG, MAN., 1 JUIN 1899. No. 18

L'ECHO DE MANITOBA

Puplié tous les jeudis par la Cie d'imprimerie "L'Echo de Manitoba."

Adresse

L'ECHO DE MANITOBA

BUREAUX—435 RUE MAIN,

Boite 309. WINNIPEG, MAN.

Changement d'administration.

Depuis plusieurs semaines, l'on avait annoncé que L'ECHO avait changé de mains. Le fait est qu'il y avait eu des pour-parlers dans ce sens, mais rien de définitif n'avait été fait.

Nous avons jusqu'à présent soutenu SEUL le lourd fardeau que comportait la publication du journal ; mais des circonstances entièrement endehors de notre contrôle nous obligent à nous soumettre à la pression qui a été faite de transférer notre journal en d'autres mains.

Avec le présent numéro cesse donc notre responsabilité personnelle.

Nous aurions pu néanmoins nous imposer de plus grands sacrifices pour la continuation du journal, sous notre contrôle, mais du moment que nous avons eu la certitude que des amis de la cause que nous défendons av... envoyé clandestinement à nos adversaires politiques, des fonds qui ont été, et qui sont actuellement apliqués au soutien de deux organes conservateurs, dont la mission est de faire une guerre sournoise et mesquine au parti libéral, et dès l'instant que nous avons été saisi du fait que nos ennemis les plus jurés obtenaient du parti libéral des positions les plus lucratives, au préjudice des amis politiques qui ont fait de sésieux sacrifices pour la cause libérale, et qui ont en maintes occasions rendu des services signalés au parti, dès ce moment, disons-nous, nous avons cru que pousser notre dévoûment dans la voie des sacrifices serait un acte de pure folie.

Nous citons ces faits sans récrimination, et dans le seul but de faire connaitre la situation vraie.

Nons avons cependant le plaisir d'annoncer à nos lecteurs que nous avons cédé notre journal à des gens supposés être nos amis. Notre successeur s'est engagé, par un article fait en loi, de continuer l'oeuvre que nous avons commencée. En politique, le journal devra donc suivre la même ligne de conduite qui a marqué son passé. Nous devons remercier bien cordialement ceux qui par leur concours ont contribué à la publication de L'Echo de Manitoba. L'Echo avait été fondé dans des circonstances bien criques, et il nous fait plaisir de constater que nous avons reçu les plus grandes félicitations sur la manière que nous avons prise pour éviter les écueils placés à dessein sur notre route.

Le lecteur est témoin que nous n'avons jamais fait du journal un organe pour nos fins personnelles ; notre unique but a été d'aider le parti libéral et représenter les vues des vrais libéraux.

Nous avons pleine confiance que les engagements légaux pris par notre successeur seront religieusement observés. Nous devons donc lui souhaiter tout le succès que son dévoûment lui mérite.

A. F. MARTIN.

Departement de l'Agriculture.

(Division de la Laiterie.)

AUX FABRICANTS DE FROMAGE.

MARQUE DU FROMAGE.

On a prétendu que le fromage de Manitoba avait une pauvre réputation sur le marché de la Colombie britannique, en raison de la pauvre qualité de ce produit.

Afin de protéger notre réputation comme fabricants de fromage, je vous conseillerais fortement de marquer tous vos fromages, gros ou petits, avec le mot "Manitoba." Nous verrons alors si notre marque monte ou descend ; mais si l'on apporte à la maturation du fromage toutes les précautions recommandées dans mes instructions précédentes, la descente n'est certainement pas probable. Si vous ne possédez pas de marque semblable dans votre fromagerie. le surintendant de la Laiterie se fera un plaisir d'en commander une pour vous et de l'envoyer à votre adresse. Les lettres de la marque doivent avoir au moins un pouce et demi de hauteur.

Si par accident il vous arrivait quelque jour de fabriquer des fromages qui ne seraient pas de première qualité, gardez-vous d'expédier ces fromages pour l'exportation. Ordinairement ces fromages sont parfaitement mangeables, et les patrons en font souvent usage. Mais n'essayez pas de les envoyer au loin, car ils discréditeront la marque toute entière.

Pour revenir sur la maturation du fromage, il est certain qu'à part une ou deux exceptions, notre fromage du Manitoba a été tout aussi bien fait que n'importe quel autre en Canada l'année dernière, mais en mainte occasion la maturation était loin d'être aussi bonne, Cette partie de la fabrication ne doit point être négligée. Souvenez-vous qu'un fromage n'est qu'à moitié fait lorsqu'on le porte dans la chambre de maturation. Maintenez la température entre 65o et 70o, retournez chaque fromage tous les jours, et ne l'y laissez jamais moins de vingt jours — trente valent mieux — avant de l'expédier.

C. C. MACDONALD,
Surintendant de la Laiterie.

CORRESPONDANCE

Nouvelles de St.-Claude.

11 mai 1899.

Le 6 mai, M. G. J. Trémorin conduisait à l'autel mademoiselle Marie Legras-de-St. Germain, petite fille du comte Legras-de-St. Germain. Après la cérémonie religieuse, un diner fut servi à la résidence de M. Edouard Legras-de-St. Germain, père de la mariée. Les parents et quelques amis y assistaient.

Nous faisons des vœux pour que dans 50 ans ils célèbrent leurs noces d'or, avec de nombreux enfants et petits enfants à leurs côtés.

M. Auguste Basset est allé à l'hopital de St.-Boniface, pour une maladie d'yeux ; malgré les soins les plus délicats, il a perdu un œil. Le R. P. Dom Claude a ouvert une souscription en sa faveur ; au nombre des souscripteurs figurent Mgr. Langevin, Dom Claude, et autres.

L'agrandissement de notre église est presque terminé. Elle sera ouverte au culte d'ici peu. La bénédiction aura lieu le 6 août. Le R. P. Dom Claude a décidé de clôturer le cimetière ; une quête à cet effet a été faite dimanche, 14 mai.

Notre jeune curé ne peut que mériter la reconnaissance de la population de la paroisse. En effet, depuis huit mois qu'il est installé ici, il compte déjà à son actif l'achèvement du presbytère, l'agrandissement de l'église, et le voilà qui ve embellir notre cimetière.

UN SAINT-CLAUDIEN.

NOTES HISTORIQUES

SUR LA

Colonie de St.-Claude.

I.

A soixante milles à l'ouest de Winnipeg, sur l'embranchement de Souris avec le réseau du C P. R , à vingt-deux milles au sud de Portage la Prairie, et à vingt-cinq milles au nord-ouest de Carman, se trouve une région presque plate, avec pente à l'est. Il y a sept ans, cette région était connue sous le nom de Sixty-mile-Tank Ce nom lui avait été donné par la compagnie du C. P. R., parce que tout près de l'endroit où se trouve aujourd'hui la station, il y avait un petit lac traversé par la voie ferrée et duquel on pompait l'eau pour le besoin des trains.

Le voyageur ou le touriste qui traversait cette région en chemin de fer, gardait certainement un bien triste souvenir de cette contrée, qui semblait plutôt destinée à rester le repaire des animaux sauvages qu'à devenir une terre hospitalière à l'homme.

Plusieurs métis racontent qu'il y a vingt ans il était impossible de traverser cette région à pied ; on partait de St.-François-Xavier en barque, en suivant les coulées, ou à cheval en suivant les hautaurs, et l'on se rendait ainsi à la chasse dans "les Iles." C'était le nom par lequel, à cette époque, était désignée cette partie du pays par la population française des environs.

Une forêt épaisse et presqu'impénétrable, des marais, de nombreuses coulées. un ruisseau (le ruisseau aux Ormes), une ligne de chemin de-fer, c'était là tout ce qui constituait en 1891 Sixty-mile-Tank.

II.

Au mois de juillet 1891, deux colons de Notre-Dame de Lourdes, MM. Gui, J. Trémorin et Chapais visitèrent cette place et dûrent traverser la rivière Boyne à la nage, à l'est de Rathwell ; au mois de novembre suivant, deux autres colons, MM. G. Trémorin, père, et Elie Fayollat, visitèrent aussi cette place. La proximité du chemin de fer, l'abondance du foin, l'exploitation du bois, décidèrent ces personnes à s'adresser à M. Bodard, agent d'émigration en France pour le Canada, qui leur répondit que le township 8, rang 2, allait être ouvert à la colonisation. St. Claude se trouve aujourd'hui au centre de ce township.

La première entrée de homestead a été faite sur la section 16, au mois de mars 1892, en faveur de M. G. T. Trémorin, aujourd'hui juge de paix à St. Claude.

Les premiers colons qui ont bâti et résidé à St. Claude sont MM. Auguste et Joseph Rey et M. Théophile Basset M. Rey est aujourd'hui constable provincial à St. Claude. Ces messieurs obtinrent leurs homesteads sur les sections 10, 14 et 20, au mois de mai 1892. M. Elie Fayollat prit son homestead sur la section 18, le même mois. M. Fayollat est aujourd'hui commissaire du gouvernement pour recevoir les affidavits.

Sont ensuite arrivés pendant le reste de l'année MM. J. A. H. Bonnet, A. Tissot, Oubé, Bouillot, Régis Laurent, Raymond Minodier, J. B. Chareyron, François Péchau. Le R. P. Dom Paul Benoit, accompagné du P. Campeau, a visité la place pour la première fois au mois d'octobre 1892.

(A suivre.)

V. J. D.

Ce que l'on trouve dans la mer.

Un scaphandrier fort réputé, M. John Pearce, vient de publier ses impressions sous-marines dans une revue américaine. Elles ressemblent par le fantastique à un récit d'Edgar Poë. C'est lui qui fut chargé, en 1875, d'explorer le paquebot Cadix, coulé à pic, près d'Ouessant. Il fait une description saisissante du tableau qu'il eut sous les yeux, et des centaines d'épaves humaines, retenues dans l'entrepont, dans les cabines, partout.

C'est lui assi qui explora, dans les mêmes parages, le "Drummond-Castle et la Ville-de-Palerme.

M. Pearce avoue— et c'est à la portée de tout le monde de le comprendre—qu'il n'aime guère descendre dans l'océan Indien, à cause des requins qui y pullulent... Cependant, près de Socotoro, il parvint à remonter tout le contenu de l'Aden, où se trouvait une collection inappréciable de bronzes sacrés du Japon et d'objets d'art.

C'est extraordinaire, la quantité d'objets et de marchandises de toutes sortes que cet intrépide scaphandrier a retirés des profondeurs de la mer. M. Pearce touche 5,00 sur la valeur de ce qu'il arrache à l'océan, et sa fortune est de six ou cept millions.

Une façon comme une autre d'amasser des fonds !

Le beurre embaume.

On vient de découvrir à Saint-Paul et à Minneapolis de grandes quantités de beurre embaumé par un procédé soi-disant perfectionné, à l'aide duquel les inventeurs se vantent de pouvoir fournir "une qual;té supérieure de beurre rajeuni". Le chimiste de la commission des denrées et de la laiterie du Minnesota, qui a examiné les échantillons saisis dans ces deux villes, a découvert qu'on employait de l'acide borique pour rajeunir le beurre. Il résulte des renseignements recueillis que tous les négociants ayant des beurres avariés qu'il n'était plus possible de vendre les expédiaient à Saint-Paul et à Minneapolis, où il en arrivait chaque jour des tonnes. Ces beurres, après avoir subi le rajeunissement à l'acide borique, étaient livrés aux négociants locaux et remis en vente. La commission des denrées se propose de saisir tout le beurre embaumé qu'elle pourra trouver, et de poursuivre les marchands assez peu scrupuleux pour en vendre au public.

Le roi des Usuriers.

L'année dernière est mort Ferdinand Linke, le roi des usuriers de Vienne, qui, ayant commencé le commerce de prêteur à la petite semaine et d'escompteur avec un capital de 250 francs, à laissé une fortune de plus de 50 millions de francs.

Linke avait eu, dans sa carrière d'affaires, quelques désagréments avec la justice et avait été plusieurs fois condamné. Le total de ses condamnations montait à huit ans de prison. Cet usurier était un avare ; il avait pour tout domestique un vieillard de quatre-vingts ans et vivait de privations : les gardiens de sa fortune étaient de féroces limiers. On trouva à sa mort des centaines de mille florins en billets de banque et en or, cachés sous le parquet et dissimulés dans des cachettes pratiquées dans les murs ou dans d'autres endroits.

L'héritière de cette grande fortune est la fille unique de l'usurier ; elle ignorait complètement la fortune de son père et gagnait péniblement sa vie comme bonne à tout faire chez un petit boutiquier, aux gages annuels de 125 francs.

Linke a imposé à son héritière la condition qu'aucune partie de cette fortune de 50 millions ne soit consacrée, à aucun moment, à des œuvres charitables.

Le choix d'une profession.

D'après un humoriste anglais.

Un sujet de la noble Albion se creusait la tête pour savoir à quoi il devait destiner son garçon. Quelles sont ses aptitudes spéciales et quelle profession choisira-t-il un jour ? se demandait souvent le père.

Un matin, frappé d'une idée lumineuse. John Bull entra dans la chambre de son fils, plaça sur la table une bible, une bouteille de whiskey et une livre sterling, un beau "sovereign" tout reluisant et frappé à l'effigie de la reine Victoria.

Puis il se mit en observation. se disant in petto :

—Losrque le "boy" entrera, s'il prend le "sovereign", c'est qu'il deviendra une homme d'affaires ; s'il prend la bible, il sera prédicateur, clergyman ; s'il choisit au contraire la bouteille de whiskey, il deviendra... un ivrogne, cela n'est pas douteux.

Le gamin entra en sifflotant, il prit la livre sterling et la mit dans son gousset, plaça la bible sous sons bras, déboucha la bouteille de whiskey et but deux petits verres, puis sortit en se léchant les lèvres.

—Mon Dieu ! s'écria le pauvre John Bull, il sera politicien !

L'Echo de Manitoba

Jeudi, 1 Juin 1899.

Toutes communications concernant la rédaction devront être adressées à M. H. d'HELLENCOURT, Redacteur.

Les Rapides de St.-Andrews.

Cette fois, la chose est décidée, le gouvernement fédéral a pris en considération les vœux si souvent exprimés par les hommes d'affaires de Winnipeg, et les travaux aux Rapides vont commencer cette année.

On ne sait pas exactement la somme qui sera consacrée cette année à ces travaux, les uns parlent de $50,000, les autres de $200,000 ; l'on ne sera définitivement fixé que lors du dépôt des estimés supplémentaires devant les Communes.

Mais le chiffre est chose secondaire pour le moment ;ce qu'il fallait avant tout, c'était la reconnaissance du principe, la mise en train des travaux. Nous sommes assurés aujourd'hui de l'un et de l'autre. c'est parfait.

D'après les renseignements obtenus, les travaux seront faits à la journée ; l'hon. M. Tarte l'aurait positivement déclaré, ajoutant que l'expérience des années passées avait confirmé sa manière de voir à cet égard.

L'hon. ministre des travaux publics est mieux que personne à même d'apprécier ces questions, et pour notre part, il nous semble que ses vues sont excellentes.

Pourquoi faire bénéficier des entrepreneurs d'une somme que l'on peut économiser, ou mieux employer par le contrat direct ?

Le profit que feraient des entrepreneurs, on peut les consacrer à une augmentation de salaire des ouvriers, et même en admettant qu'il n'en soit pas ainsi, si ce n'est pas le salaire, ce sera le nombre des ouvriers qui augmentera.

Si vous avez $200,000 à consacrer aux travaux et que vous les donniez à l'adjudication, il est bien certain que l'entrepreneur auquel reviendra le contrat fera sur ces $200,000 un certain profit, sans quoi il ne serait pas assez niais pour l'entreprendre. Admettons qu'il fasse $20,000 de profit, c'est donc $20,000 qui seront enlevés à l'ouvrage effectif, à moins qu'ils ne soient prélevés sur le salaire des ouvriers. C'est l'un ou l'autre, il n'y a pas à en sortir.

Il est donc mille fois plus logique de supprimer l'adjudication à l'entreprise, chaque fois que cela est possible, et de donner le travail à la journée. tout le monde y trouvera son profit.

Il suffit de choisir comme surintendant un homme vraiment compétent, pour assurer la direction de l'ouvrage.

Nous sommes persuadés que le gouvernement fédéral apportera le plus grand soin dans le choix de ce surintendant. La prompte réussite des travaux dépend beaucoup de ce choix.

La malchance les poursuit !

Ces pauvres bleus ! ils ne savent plus où donner de la tête ! Ils ont beau prophétiser la fameuse réaction qui leur permettra de sortir du bourbier où leur char s'embourbe, la défaite les poursuit, les accable, se répète à chaque occasion, et ils pataugent, ils s'enlisent de plus en plus.

"La Trinité se passe Malborough ne revient pas."

et monté à sa tour, la veuve inconsolable qu'est sir Charles Tupper interroge en vain ses pages fidèles.

L'un après l'autre les pièces de la vieille armure se détachent.... mironton, mironton, mirontaine ...... et ses pages lui en appportent les débris.

Après Bagot, après Brockville, voici que le comté de Waterloo Nord abandonne la bannière torie pour se ranger sous l'étendard écarlate.

M. Breithaupt, candidat libéral, vient d'être élu par 116 voix de majorité, tandis qu'aux dernières élections le candidat conservateur avait obtenu une grosse majorité !

La voilà bien la réaction..... mais pas dans le sens où l'attendaient ces bons bleus !

Ils sont vraiment enguignonés outre mesure, s'il faut en juger d'après leur dernière mésaventure à Sherbrooke.

Sir Charles Tupper, accompagné des derniers pages fidèles, avait organisé la semaine dernière une grrrande manifestation conservatrice à Sherbrooke. Les distractions sont rares dans nos campagnes, et les gens s'étaient amassés par curiosité à St.-Hyacinthe pour voir passer le vieux chef conservateur, il n'en fallait pas d'avantage pour permettre à "la Minerve" de mousser la superbe manifestation de St.-Hyacinthe ! La vieille déesse a décidément l'enthousiasme facile !

Malheureureusement, il n'y avait pas que des curieux dans cette foule, il y avait un certain nombre de pick-pokets, qui ne devaient pas être les moins ardents à acclamer, afin de mieux détourner l'attention de leurs victimes.

Cette claque improvisée a coûté cher à plusieurs des chefs conservateurs. M. Leblanc, député de Laval, a été soulagé de $85. M. T. C. Casgrain en a été quite pour un porte-cigare, mais M. Moore, M. P. a été volé de $40, le Sénateur Blake a été mis à contribution par ces enthousiastes pour $20., M. Hackett a également été victime ; quant à M. Farwell, de la Banque des Cantons de l'Est, il l'a échappé belle, et a failli se faire voler la modeste somme de $7.000.

Cette manière de mettre à contribution la bourse des partisans politiques, ne laisse pas que d'être quelque peu cavalière, et les victimes de la journée, trouveront sans doute que c'est payer assez cher le délicat plaisir de se faire acclamer !

Vous avouerez que les temps sont durs pour ces pauvres bleus, tout conspire pour les accabler !

Aussi n'est il point étonnant de les voir perdre quelque peu la tête ; ils ne décolèrent pas ; ils n'ont plus à la bouche que l'injure et la calomnie !

Ils n'ont pu supporter la défection de l'hon. John Costigan sans chercher à lui jetter de la boue ; ils se raccrochent avec désespoir à la découverte d'un scandale possible et fouillent dans tous les coins pour arriver à le trouver !

Mais ils en sont pour leurs frais, et jusqu'à ce jour, le résultat obtenu a été simplement de se discréditer eux-mêmes aux yeux de tous les gens de bon sens.

La preuve la plus certaine, c'est le mouvement de défection qui s'accentue chaque jour d'avantage.

Non seulement le peuple, mais les chefs eux-mêmes s'écartent d'un parti qui semble avoir oublié tous les principes auxquels jadis il dût son succès.

On annonce que M. Poupore, député de Pontiac et un des des plus grands commerçants de bois d'Ottawa, abandonnera prochainement le radeau conservateur. Tellement il est mécontent de la manière dont il est dirigé par le vieux Tupper. Aujourd'hui, on dit que M. Ross Robertson, le député de Toronto, la divison la plus conservatrice de tout le Dominion, peut-être, à déclaré qu'il votera avec le gouvernement sur la question du Drummond !

Il faut s'attendre a voir Tupper-Borée déchainer la tempête de ses périodes sonores durant de longues heures en Parlement !

Laissons le faire, ça le soulage et ça ne tire pas à conséquence; ses poumons seuls en souffriront.

A Ste. Anne des Chenes.

La réunion organisée, par l'association libérale française de Ste. Anne des Chênes, mercredi, jour de la fête de la Reine, et à laquelle l'exécutif provincial avait prêté son concours, a été de tous points réussie ; de semblables démonstrations devraient être multipliées ; car elles sont de nature à aider grandement au succès définitif du parti libéral.

L'assemblée a eu lieu à la gare de Ste. Anne des Chênes ; et la vue même de ce bâtiment, de construction toute récente, attestait la réalité de la politique de progrès poursuivie par le gouvernement provincial.

Près de cent cinquante personnes assistaient à la réunion. que présidait M. Pelland, le sympathique président de l'association libérale de Ste. Anne des Chênes.

M. William Lagimodière, ancien député de LaVérandrye à la législature, et président du bureau provincial, a ouvert la série des discours par une courte allocution. Il exprima le plaisir qu'il ressentait à voir une aussi nombreuse assemblée répondre à l'appel de l'association de Ste. Anne, puis après l'éloge du président de cette association, il présenta à l'assemblée M. S. A. D. Bertrand, vice président de l'association provinciale et président de l'exécutif.

M. Bertrand prit pour thême de son discours l'étude de l'administration du gouvernement Greenway ; il a passé en revue la politique financière et écomique des dix dernières années, et montré le contraste frappant entre l'état de la province, sous le dernier gouvernement conservateur, avec ses finances obérées, son crédit perdu, et l'état actuel si prospère, si plein d'avenir, grâce à la gestion pratique et habile de l'administration Greenway. Il a insisté particulièrement sur le merveilleux développement du réseau de voies ferrées, qui permit de réduire le taux du transport dans des proportions considérables.

M. H. Royal, qui lui succéda sur l'estrade, s'est attaché plus particulièrement à la politique fédérale du gouvernement Laurier. Il a fait l'éloge du premier ministre, dont la renommée et la gloire rejaillissent sur tout le peuple canadien-français, ainsi que de l'hon. M. Sifton, qui par ses talents a mérité de faire partie du ministère fédéral où il représente si dignement la province de Manitoba.

Il a passé en revue les progrès réalisés par le gouvernement fédéral, et insisté sur les diminutions apportées au tarif, diminutions toutes au profit de la classe agricole et du peuple en général.

M. H. Fournier, le sympathique secrétaire de l'association provinciale, a prononcé ensuite une de ces chaudes allocutions dont il a le secret ; sa voix bien timbrée, la conviction profonde qui l'anime, ont le don d'émouvoir ses auditeurs et de leur communiquer son enthousiasme

C'est avec une juste indignation qu'il a flétri les manoeuvres abominables d'adversaires peu scrupuleux qui ont recours à la calomnie pour discréditer le parti libéral, et dont toute la tactique consiste à représenter les libéraux comme des impies,des gens hostiles à la religion. Il a évoqué le souvenir de M. H. Mercier, et rappelé avec quelle chaleur jadis cet homme si distingué, et dont le souvenir vivra éternellement dans le coeur de la nation canadienne, a pris la défense de Louis Riel en plein parlement.

De nombreux bravos ont accueilli les dernières paroles de l'orateur.

M. H. d'Hellencourt a clos la série des discours par quelques remarques sur la conduite des députés conservateurs du comté de La Vérandrye et de Provencher. Il a fait ressortir la conduite coupable de M. A. A. C. La Rivière, qui pendant de longues années a, par ses manoeuvres et dans le seul but d'en tirer profit, empêché la construction du chemin de fer du South-Eastern, trahissant ainsi les intérêts les plus sacrés de ses électeurs.

Il a montré toute l'absurdité de la politique suivie depuis six ans par M. T. Paré, le député de La Vérandrye, qui de parti pris, par une étroitesse de vue ridicule, n'a pas demandé pour son comté pour cinq centins de travaux, pourtant nécessaires, et auxquels les habitants avaient pleinement droit puisqu'ils paient leur quote part de taxes.

Pour terminer, M. d'Hellencourt a mis en évidence l'attitude des deux partis conservateurs et libéraux dans la province au sujet de la question des écoles ; il a rappelé les reproches que les conservateurs adressent au gouvernement Greenway, pour les preuves de bonvouloir donné par lui à la minorité, et montré combien il serait coupable de compromettre les résultats déjà acquis en abandonnant le gouvernement actuel, qui nous a donné des preuves tangibles de sa bonne volonté, pour soutenir des gens chez qui le fanatisme et la haine de la population française sont chaque jour plus évidents.

Revenant sur une idée exprimée par des orateurs précédents, M. d'Hellencourt a terminé en disant :

"Nous ne vous demandons pas d'abandonner vos couleurs politiques, nous vous demandons de voir, de discuter, et de supporter en fin de compte le gouvernement qui vous offre le plus de garantie de sagesse, de bonne administration, celui dont le succès passé vous répond de l'avenir, et nous sommes convaincus que si vous agissez ainsi vous soutiendrez tous aux prochaines élections le gouvernement Greenway."

Pour terminer la fête, un superbe feu d'artifice, dont le trésorier de l'association provinciale. M. Horace Chevrier avait eu l'heureuse idée, a été tiré, et l'on s'est séparé après un triple hourras en l'honneur de la Reine. suivit d'un autre en l'honneur de sir Wilfrid Laurier.

Les Scrips du Nord-Ouest.

Le dernier numéro de "l'Ouest Canadien" nous apporte un article fort intéressant sur l'historique des "scrips" des métis dans les Territoires du nord-ouest.

On sait que le gouvernement fédéral vient de nommer une commission chargée de régler ces justes réclamations, et que cette commission a quitté Winnipeg la semaine dernière.

Il n'en sera pas cette fois-ci comme de la fameuse commission de 1885, nommée par le gouvernement conservateur, deux jours après qu'eût éclaté la rébellion.

Cette commission, nommée dans un moment de peur, s'empressa, une fois le mouvement réprimé, de restreindre le plus possible les concessions promises ; elle n'accorda des scrips qu'aux enfants nés avant 1870.

Depuis cette époque les métis du nord-ouest ne cessèrent de réclamer, et avec pleine raison, pour que la mesure s'étendit à tous ceux qui vivaient au moment du traité.

En 1893, le gouvernement conservateur d'Ottawa répondit aux démarches faites par les députés au nom de leurs électeurs : "qu'après considération, le gouverneur en conseil avait décidé que, vu que l'émission des scrips serait peut-être une cause de démoralisation pour les métis, ces scrips ne seraient pas accordés."

Il faut admirer comme elle le mérite la tartuferie de ces bons conservateurs, qui ont toujours dans leur poche quelque grand principe, comme la morale ou la religion, pour mettre au service de leurs petits intérêts.

Ça, c'est la marque de fabrique conservatrice, on la retrouve dans tous leurs actes.

En 1896, M. Hugh John McDonald avait signé une promesse formelle, que reproduit l'Ouest Canadien, de faire rendre justice à tous les enfants métis nés depuis 1870.

Il est vrai que c'était durant la lutte électorale, en faveur de M. Cochrane !

Il est vrai que M. H. John McDonald avait eu soin de laisser la porte ouverte en ajoutant entre parenthèse : (si mes collègues y consentent).

Fidèle à sa politique, le gouvernement Laurier a tenu à remplir ses promesses à cet égard, et la commission déjà en route règlera définitivement cette question en donnant justice pleine et entière à nos compatriotes métis.

Nous croyons l'occasion bonne pour mettre sur leurs gardes les métis des territoires appelés à jouir de ces concessions.

Nous savons que déjà certains individus sont partis pour les lieux où siége la commission afin faire la chasse aux scrips.

Il faut espérer que l'expérience du passé servira à nos compatriotes métis, et les empêchera de se laisser dépouiller par des spéculateurs sans conscience.

Soyez méfiants, chers compatriotes, terriblement méfiants, et si vous voulez nous croire, gardez vos scrips.

dans 10 ou 15 ans d'ici, ces terres, dont on va vous offrire probablement un prix dérisoire, représenteront une petite fortune !

Chronique de France.

A la suite du refus du sénat de voter le projet de loi autorisant l'augmentation des appointements des facteurs, adopté dernièrement par la chambre, environ huit cents facteurs ont refusé le matin de faire leur service ; et un peu plus tard les 3,000 facteurs de Paris étaient tous en grève. La conséquence de ce refus des facteurs de faire leur service a été que, il n'y a pas eu de distribution de lettres. Pendant quelque temps, les grévistes ont stationné par groupes autour de l'hôtel des postes, rue Jean-Jacques-Rousseau, qui s'est trouvé assiégé toute la matinée par des négociants venus pour réclamer leurs lettres.

M. Mougeat, sous-secrétaire d'Etat des postes et télégraphes, a pris des mesures pour organiser un service de distribution cet après-midi. Le classement des correspondances est fait par des commis, qui ont été mis à la disposition du bureau de poste par les maisons de commerce et les banques qui les emploient.

La grève des facteurs c'est terminée le 19 mai. La première brigade a repris son service le matin à quatre heures.

A 6 heures presque tous les facteurs étaient à leur poste. Des distributions spéciales ont eu lieu. Vingt mille lettres chargées, dont la distribution a été retardée à cause de la grève ont été remises aujourd'hui aux personnes à qui elles sont adressées.

M. Francisque Sarcey a été enterré. jeudi dernier, au cimetière de Montmartre. Dans ses dernières volontés, l'éminent critique dramatique demande que son corps soit inciné́ré, non point parce qu'il ne partageait pas les vues de l'Eglise à cet égard. mais parce qu'il craignait d'être enterré vivant. Qnoi qu'il en soit ses funérailles ont eut lieu à l'église de la Trinité.

Les entreprises coloniales se popularisent de plus en plus en France ; en voici une preuve manifeste.

Le conseil général de la Vendée a, dans sa dernière session, voté une somme de 500 francs pour aider un colon à s'installer en Nouvelle-Calédonie. C'est la première fois, croyons-nous, qu'une assemblée départementale française s'intéresse d'une façon effective à une entreprise coloniale d'initiative privée, et le fait vaut la peine d'être signalé.

Le gros lot de cent mille francs du dernier tirage de l'exposion de 1900 a été gagné par Mme. Seris, femme du courrier d'Orthez à Sault-de-Nauailles, et par ses trois nièces, les demoiselles Casalis.

Une dépêche de Paris à "l'Evening News" dit que les nationalistes se préparent à faire une ovation au commandant Marchand. M. Quesnay de Beaurepaire présentera au commandant Marchand au moment où il entra à Paris une pétition intitulée : "Une démonstration pacifique."

M. Georges Thiébaud, rédacteur au "Gaulois", a été autorisé à offrir au commandant Marchand un siège à la chambre des députés. Un député nationaliste donnera sa démission en sa faveur.

Les compagnies de bicyclistes. —Depuis longtemps on réclamait au France la création de compagnies de bicyclistes.

L'un des derniers actes de M. de Freycinet, comme ministre de la guerre, a été de prescrire la constitution de deux de ces compagnies par le 6e et 20e corps. Chacune aura la composition suivante :

1 capitaine commandant, 4 lieutenants ou sous-lieutenants, 1 sous-officier comptable, 1 sous-officier adjoint, 4 sergents, 7 caporaux, 2 clairons, 4 mécaniciens, 100 hommes de troupe.

Au total : 5 officiers et 120 hommes de troupe et deux voitures à deux chevaux.

Lors de l'élection présidentielle du 18 février dernier M. Henri de La Vaulx avait été arrêté pour avoir crié : " A bas Loubet ! "

L'information n'ayant pu prouver qu'une chose, c'est qu'il avait crié : "Vive l'armée !" M. Henri de La Vaulx n'en a pas moins été poursuivi devant le tribunal de simple police, la qualification de la contravention ayant été changée de " cri séditieux " en " tapage nocturne ".

M. da La Vaulx a été condamné à 11 fr. d'amande pour avoir crié : " Vive l'armée ! "

Le président et la présidente.

M. et Mme. Loubet, bombardés subitement premiers fonctionnaires de la République, entendent diversement la pratique du pouvoir.

M. Loubet, lui, rêve, dit-on, de modifier son aspect de brave bourgeois de Montélimar. Il se souvient que son prédécesseur charmait les foules par sa belle prestance, et ce souvenir le hante..

Et des indiscrets prétendent, que, de bonne heure, le matin, le président prend, au Bois, sa leçon d'équitation sous l'œil vigilant de Montjarret !

M. Loubet rêve-t-il de réceptions franco-russes ? Rêve-t-il de revues passées sur un coursier caracolant ? Qui sait !

Mme Loubet, qui est non seulement une croyante, mais une pratiquante, profite des mille avantages que lui donne sa nouvelle situation pour continuer de s'employer avec plus d'utilité encore qu'auparavant à soutenir différentes bonnes œuvres. Au lendemain de son installation, on sait que sa première visite fut pour l'œuvre des femmes cancéreuses.

Ainsi, M. Loubet, qui est la tête du pouvoir, et Mme. Loubet qui en est le cœur. suivent-ils chacun leur chemin...

Avis de Cour de Revision

DIVISION ELECTORALE DE LA VERANDRYE.

Canada
Province de Manitoba. } Avis est par le présent donné que la cour de revision pour la revision de la liste électorale de LaVérandrye se tiendra, le mercredi le 28 juin à 3 heures p. m., dans la salle Municipale à Lorette. pour cette partie de la liste qui se rapporte a la Municipalité Taché. 2e jeudi le 29 juin à 9 heures a. m., dans la salle d'audience de la cour de comté a St.-Anne pour cette parti de la liste qui se rapporte à la Municipalité da la Broquerie. 3e Vendredi le 30 juin à 3 p. m., au bureau de poste de Chortitz, pour cette partie de la liste qui se rapporte à la Municipalité de Hanover.

Avis est par le présent donné a toutes personnes étant électeurs ou reclamant le droit de l'être et aussi à toutes personnes agissant pour un électeur ou une personne réclamant le droit d'électeur qui désirent certaines modifications à la liste électorale qu'elles devront donner au soussigner, au moins cinq jours clairs d'Avis par écrit avant la Séance de la Cour, de leur intention d'en appeler a la cour de revision, et qu'elles devront être présentes à l'endroit, à la date et à l'heure indiquées ci-dessns avec leurs témoins et leurs papiers, afin que leurs réclamations puissent être entendues et décidées conformément à la loi.

Daté à Lorette, ce seizième jour de mai 1899.

AUG. GAUTHIER,
Greffier d'Enregistrement et Greffier ad hoc pour la Cour de Revision.
Résidence,—Lorette.
Bureau de poste,—Lorette.

Aux Etats-Unis.

Le "New-York World" vient de publier une longue lettre de M. Andrew Carnegie, dans laquelle il expose ses vues sur la question des Philippines. Voici un extait de cette lettre :

"Vous me demandez quelles sont mes vues personnelles au sujet de l'avenir. Je vous répondrai que les hommes qui dirigent le parti républicain ne permettront pas au président MacKinley de continuer sa folie, son crime. Je crois qu'il a déjà été informé par ceux dont les avis ne peuvent être méconnus qu'il devait mettre fin à la politique qu'il a inaugurée et revenir aux traditions américaines. Le pays ne peut digérer les victoires sur des peuples qui se battent pour la défense de leurs droits et pour leur indépendance.

"En lisant entre les lignes on peut voir qu'il change maintenant de direction. S'il avait prescrit à Otis d'accorder à Aguinaldo la conférence que ce dernier a demandée avant l'ouverture des hostilités, tout ce qui est arrivé depuis n'aurait pas été nécessaire. Aujourd'hui, nous voyons sa commission employer tous les moyens pour conférer avec Aguinaldo. De plus, les membres de la commission ne s'arrêtent pas à une question de forme. Le général Otis, annonce-t-on, est décidé comme par le passé à pousser activement les opérations militaires, mais le président de la commission des Philippines, M. Schurman, est opposé à ce projet. Le contraste entre Otis et Dewey est significatif. Dewey annonce seulement ce qu'il a fait. Otis a plusieurs fois trompé le pays à propos de ce qu'il avait l'intention de faire. Son plan de campagne a été publié et on a fait beaucoup de tapage à ce sujet ; il allait réduire l'ennemi. Jusqu'à présent, ses efforts dans ce but ont complètement échoué. Il a triomphé dans des escarmouches, comme tout le monde s'y attendait, mais il a perdu la campagne.

"La suppression des nouvelles de Manille, que notre président républicain fait appliquer rigoureusement. ne serait pas tolérée par les Anglais monarchistes. Une des dépêches supprimées de Manille, reçue par voie de Hong Kong, nous disait que le régiment du Nebraska était réduits à trois cents hommes et que les autres soldats au nombre de 160 étaient malades. Le moment approche où les opérations militaires devront cesser, et le président, cela ne fait pas de doute, est frappé de stupeur en constatant la gravité de la situation. Le président, dit-on, est décidé à convoquer une session extraordinaire du congrès, afin d'essayer mais vainement de s'affranchir de toute responsabilité.

"Mes prévisions sont que le président se retirera des Philippines et qu'il reviendra aux principes américains après avoir obtenu un semblant de protectorat qui sauvera les apparences et qui lui permettra de se présenter devant la convention républicaine après avoir réglé la question des Philippines et leur avoir fait, comme à Cuba, la même promesse d'indépendance. Le parti républicain triomphera alors aux élections présidentielles. Si le président sollicitait les suffrages des électeurs sans avoir terminé la guerre aux Philippines, et si la convention républicaine était libre d'agir, M. MacKinley ne serait probablement pas accepté comme candidat à la présidence. La responsabilité qui lui incomberait serait alors trop grande. Mais quand même il s'assurerait la candidature, l'élection serait une autre histoire. Si le parti démocratique abandonne la question du monnayage libre de l'argent et s'il met le peuple à même de choisir entre les principes de Washington et ceux de MacKinley, le résultat des élections ne sera pas douteux. Le parti républicain sera battu et il méritera de l'être.

"Voilà ; vous m'avez amené à faire une prédiction, c'est dangereux ! — Andrew Carnegie."

Le roi jardinier.

Léopold II a fixé la date du 22 avril pour la garden party qui a lieu chaque année au château de Lacken.

L'année dernière, quelques jours avant cette fête, le roi se promenait près des grilles du palais lorsqu'il fut abordé par deux dames qui, à cause de son costume négligé, le prirent pour le jardinier.

Elles lui demandèrent si elles pouvaient visiter le parc, ce qui leur fut accordé, et le roi luimême leur proposa de les accompagner. Sa Majesté apprit bientôt que les deux jeunes femmes étaient Américaines, et ces dernières ne se génèrent pas pour lui demander quelques détails sur le roi lui-même. Au détour d'une allée, Léopold se trouva face à face avec le comte d'Oultremont et lui dit qu'il avait pris la liberté de montrer le parc à ces dames. Pour reconnaître l'obligeance du jardinier, elles lui firent cadeau d'une pièce de 10 francs, en lui demandant si elles pourraient visiter le château.

—Hélas ! non, dit le roi, mais, vendredi prochain, il y a garden party ; adressez une lettre à Sa Majesté et vous recevrez peutêtre une invitation.

Elle ne se fit pas attendre et, lorsque les deux Américaines arrivèrent au château, elles faillirent s'évanouir en voyant que le jardinier des jours précédents n'était autre que le roi qui avait fait placer comme breloque, à la chaîne de sa montre, la petite pièce d'or. Inutile d'ajouter qu'elles reçurent l'accueil le plus gracieux.

Pauvre M. Bros !

Depuis quelque temps, M. Bros, propriétaire d'un café de la place Clichy, à Paris était taquiné par les mauvais tours que lui jouait un ami inconnu. Un jour, il avait reçu 3,000 bouteilles de bière avec la facture à payer, bien entendu. La semaine suivante on lui a envoyé une nourrice jolie et plantureuse, qui s'est retirée furieuse lorsqu'on lui a répondu que le cafetier n'avait pas besoin de ses services. Puis il a reçu avis de se présenter chez le commissaire de police du quartier pour "affaire vous concernant".

M. Bros crut que l'on avait découvert le vilain fumiste qui le tourmentait et se précipita chez le commissaire. Celui-ci jeta un regard sur la lettre de convocation et se contenta de dire à M. Bros qu'il était un idiot. Le pauvre cafetier retourne chez lui, la tête basse et en rentrant au café trouve un employé de banque qui venait pour encaisser des billets que le cafetier n'avait jamais signés. Le dernier tour qu'on lui a joué a mis le comble à sa furie. Trois cents gamins l'ont assiégé dans le café pour des places de petits commissionnaires qu'il offrait, disaient-ils. M. Bros a porté plainte à la police qui s'est mise en quête des mauvais plaisants. Un jour, le cafetier se sent frappé d'un trait de lumière : il se souvient de deux clients qui se trouvaient toujours dans son établissement au moment où il était l'objet d'un vilain tour et qui paraissaient fortement s'amuser de sa mine déconfite. Il les a attaqués en 10,000 francs de dommages-intétêts et le tribunal a ordonné une enquête.

M. Deschanel, président de la chambre des députés, a été élu membre de l'Académie française, comme successeur de M. Hervé, directeur du "Soleil", décédé le 4 janvier dernier.

M. Deschanel a obtenu vingt voix sur trente-six votants.

SOUVERAIN.

Avis de Cour de Revision.

DIVISION ELECTORALE DE ST.-BONIFACE

Canada, Province de Manitoba. } Avis public est par les présentes donné qu'une Cour de Révision sera tenue aux endroits, jours et heures suivants pour la Révision de la liste des électeurs de la dite Division savoir :—

Pour les subdivisions de votation Nos. 9 et 10 comprenant 1o toute cette partie de la Paroisse de Ste.-Agathe au nord du lot 532 (inclusivement) sur le coté Est de la Rivière Rouge et du lot 529 (inclusivement) sur le coté Ouest de la Rivière Rouge, étant toute cette partie de la dite Paroisse comprise dans la dite Division Electorale, et 2o le Township fractionné 7 dans le rang 3 Est, — Mercredi, le 28 ième jout de juin A. D. 1899, à 4.30 heures de l'après-midi, à la résidence de Monsieur Azarie Gauthier, dans le village de Ste.-Agathe.

Pour les subdivisions de votation Nos. 7 et 8 comprenant 1o la Paroisse de St.-Norbert, et 2o les Townships fractionnés 8 et 9 dans le rang 3 Est, — Jeudi le 29 ième jour de juin A. D. 1899, à 1.30 heure de l'après-midi, à la résidence de Monsieur C. H. Pacaud. dans le village de St.-Norbert.

Pour les subdivisions de votation Nos. 1, 2, 3, 4, 5 et 6, comprenant 1o la ville de St-Boniface, 2o, la Municipalité rurale de St.-Boniface, 3o les deux milles extérieurs des lots 47 à 63 (inclusivement) de la Paroisse de St.-Boniface, et 4o les deux milles intérieurs des lots 64 à 71 (inclusivement) de la Paroisse de St.-Boniface, — Lundi, le 3 ième jour de juillet A. D. 1889 à 8 heures de l'après-midi, à l'Hôtel de Ville dans la Ville de St.-Boniface.

Toutes personnes étant ou prétendant être électeurs, et toutes personnes agissant au nom d'un autre qui est ou prétend être électeur, et qui désire que des modifications soient faites à la dite liste, sont averties d'avoir à en donner au soussigné un avis écrit d'au moins cinq jours francs avant la tenue de la dite Cour, et devront être présentes aux endroit, jour et heure qu'il appartient, tel que susdit, avec leurs témoins et documents, pour qu'il soit alors et là disposé de leurs demandes conformément à la loi.

Daté ce 1er jour de mai A. D. 1899

EUG. PARADIS,

Greffier d'Enregistrement et Greffier ad hoc de la Cour de Revision,

Résidence :—Avenue Provencher, St.-Boniface.

Bureau de Poste :—Boîte 118, St.-Boniface.

TheCanadian Dairy Supply Co.

Un homme qui se noie s'accroche à une paille pour se sauver ; s'il faut en juger d'après l'article-annonce publié dans le "North West Farmer" du 5 mai par A. R. Lister Co. "Limited," cette société paraît être dans une position semblable à l'homme qui se noie, du moins, est-ce à notre avis la manière la plus charitable de considérer leurs déclarations téméraires.

Quand à l'histoire d'Elgire, nous dirons que la source dont elle provient suffit à juger de son exactitude et de sa véracité ; mais de plus, pareil accident se produit fatalement pour toute pièce de machine forcée au dessus de sa capacité ou conduite sans précaution, et le génie à qui revient la paternité du susdit article sait pertinemment qu'aucun tuyau du De Laval ni aucune pièce de la Melotte ne peut être tordu "comme la tige d'un oignon," à moins d'une négligence grossière et criminelle. Nous n'aurions d'ailleurs pas relevé cette histoire si elle n'avait point pour but malicieux de servir de ficelle destinée à soutenir les mensonges contenus dans le même numéro sous le titre de "Ecrémeuses Alexandra et Melotte."

Pour commencer, dans cet article, le prix de l'"Alpha" en usage à l'Ecole de Laiterie est donné comme "étant d'environ $500" alorsque les autres machines se vendant $75 ou $100 environ." Cette assertion est fausse tant qu'au prix de l'"Alpha," car cette dimension particulière se vend $375 rendu à Winnipeg.

C'est aussi erroné et malveillant que la comparaison avec les autres machines, car tandis que l'une est une machine marchant avec un pouvoir, les autres petites machines fonctionnent à la main.

L'article dit encore "L'Alexandra et la Melotte ont toutes deux battu l'"Alpha" maintes fois à conditions égales :" Cette assertion est d'un bout à l'autre une contradiction de propos délibéré, sans fondement des faits véritables, et fausse au suprême degré. Nous n'avons ni le temps ni la volonté d'abuser de vos colonnes pour citer les nombreux témoignages provenant des épreuves déjà faites et qui réfutent pareilles assertions erronées, mais cependant nous défions R. A. Lister et Co. de faire une épreuve publique entre la machine "Baly Alpha" d'aucune dimension correspondante, dans une forme désignée d'ici au 15 de juin.

Si ce défi n'est pas relevé, nous aurons le droit de l'interpréter comme un aveu tacite de la part de la Co. Lister, de la fausseté absolue des déclarations citées.

A. LINDBACK,
Directeur.

ne vous laissez pas tenter par le "cash."

L'argent file, s'envole, et quand il aura disparu, vous regretterez d'avoir vendu. Il sera trop tard.

Croyez-nous, gardez vos terres, gardez-les avec un soin jaloux, si vous avez à coeur l'avenir de votre famille et de votre race.

Les heures d'Or!

Les véritables heures d'or,
Ce sont bien les heures perdues,
Où laissant les peines ardues,
On rêve, on rêve, on rêve encore ;

Où, sans achever sa lecture,
Et pénétré d'un doux émoi,
Pour bâtir son roman à soi,
L'esprit s'égare à l'aventure ;

Où, laissant des doigts nonchalants
Tomber la fine broderie,
L'âme brode une rêverie
De fins joyaux étincelants.

La main au piano s'arrête
Pour mieux laisser chanter le cœur,
Où bourdonne l'essaim vainqueur
Des songes, papillons en fête.

Le corps sur terre et l'âme aux cieux,
L'illusion vient nous surprendre ;
L'oreille écoute sans entendre ;
C'est le cœur qui voit, non les yeux.

Ces heures que l'on perd ainsi,
Ce sont bien les mieux occupées,
Ce sont les claires échappées
De notre horizon obscurci.

Mais ces heures où se délivre
De tout souci notre esprit las,
Ces heures où l'on ne vit pas
Font supporter le mal de vivre.

EFFET RAPIDE.

Les affections des voies respiratoires sont guéries par le BAUME RHUMAL.

65

Avis de Cour de Revision

REVISION ELECTORALE DE CARILLON.

Canada, Province de Manitoba. } Avis public est par les présentes donné qu'une Cour de Revision sera tenue aux endroits, jours et heures suivants pour la Revision de la Liste des Elec{t}eurs de la dite Division, savoir :

1o. Jeudi, 29 juin, à 3h. p. m., à la maison d'école près de l'église de Labroquerie (N. O. ¼ 31. 6. 8. 2 T) pour la partie de la Liste comprenant les Townships 4, 5 et 6 des Rangs 6 Est ;

2e. Vendredi, 30 jun, à 10h. a. m., au bureau de Poste de Steinbach, pour la partie de la Liste comprenant la Municipalité de Hanover ;

8o. Samedi, 1 juillet, à 9h. a. m., à la salle des séances de la Cour de Comté, à Joly, pour la partie de la Liste ayant trait à la Municipalité de De Salaberry ;

4o. Le jeudi, 6 juillet, à 4h p. m., à la résidence de Mr. A. Beaubien (lots 242-244) pour la portion restante de la Liste ;

Pour y procéder à la Revision de la Liste des Electeurs par la dite Cour.

Toutes personnes étant ou prétendant être Electeurs, et toutes personnes agissant au nom d'une autre qui est ou prétend être électeur, et qui désirent que des modifications soient faites à la Liste, sont averties d'avoir à en donner au soussigné un avis écrit d'au moins cinq jours francs avant la tenue de la dite Cour, et devront être présentes aux endroit, jour et heure qu'il appartient, tel que susdit, avec leurs témoins et documents, pour qu'il soit alors et là disposé de leurs demandes conformément à la loi.

Daté ce 16e jour de mai A. D. 1899.

J. K. McMILLAN,
Greffier d'Enregistrement et Greffier ad hoc de la Cour de Revision.
Résidence : lot 490 de la Rivière Rouge.
Bureau de Poste : Union Point.

THE

Canadian Northern Railway Co.

HORAIRE.—A partir de Jeudi, 13 avril. 1899

Allant au Nord. Allant au Sud,

Lisez en descendant. Lisez en montant.

Vendredi	Lundi et Mercredi	STATIONS.	Mardi et Jeudi	Samedi
		10 40. Portage la P. 16 30		
		11 10. Macdonald. 15 55		
		11 30 Westbourne. 15 30		
		11 53 Woodside. 15 [illegible]		
		12 25 Gladstone. 14 3[illegible]		
13 05	13 05	....Gladstone Jct....	14 10	14 10
13 31	13 31	.......Ogilvie.......	13 42	13 42
14 00	14 00	.......Plumas.......	13 20	13 20
14 41	14 41	.......Glenella.......	12 30	12 30
15 15	15 50	.......Glencairn......	12 05	12 05
15 51	15 51	........Elliot........	11 25	11 25
16 25	16 65	.......Laurier.......	10 51	10 51
16 50	16 50	.......Makinak.......	10 28	10 25
17 20	17 20	.....Ochre River.....	10 00	10 00
18 00	18 00		9 15	9 15
19 30	19 30	Dauphin	9 45	9 45
02 02	20 02		7 13	7 13
20 25	20 25	.....Valley River.....	6 50	6 50
	20 30	........Sifton........	6 45	
20 30	20 30	......Sifton Jct......		6 45
20 58		......Pork River.....		6 10
21 35		A...Winnipegosis...D		5 30
	2120	......Ethelbert......	6 00	
	2154	.......Garland.......	5 26	
	22 o3	......Pine River......	4 54	
	23 00	........Sclater.......	4 25	
	23 30	A......Cowan......	4 00	

D. B. Hanna,
Superintendent.

WINNIPEG.

Revue Commerciale

MARCHÈ LOCAL.

Blé.—On paie à Winnipeg de 58 c; à 64 c. et 5 c. à 8 c. en moins pour le blé mouillé.

Farine.—Légère baisse. Patente, $1.85; Strong Baker, $1.65; XXXX. 95 c.

Issues de Meuneries.—Son, $10; gru, $12 la tonne.

Moulée.—D'avoine, $15, à $16; d'orge et avoine, $13 à 14; blé mêlé, $7 à $10.

Avoine.—Dans la Province le prix est de 29 c., et de 30 c. à 35 c. à Winnipeg pour bonne qualité.

La bonne avoine de semence vaudra de 37 c. à 40 c.

Orge.—26 c. à 28 c. pour qualité ordinaire, et 27 c. à 30 c. pour orge de brasseur. Hausse, en raison de celle sur l'avoine.

Graine de Lin.—Rare; prix nominal de 70 c. à 80 c.

Maïs.—De 41 c. à 43 c. par minot de 56 livres.

Beurre.—De crêmerie, nominal de 17 c. à 18 c.; de laiterie, par livre, 15 c. à 17 c. Les sceaux de bonne qualité se vendent 14 à 15c.

Fromage.—Nominal, 10c. à 11 c.

Oeufs, 15c la douzaine.

LA CONFIANCE

existe entre nos clients et nous.

Le Prix, La Qualite et le Style

de nos marchandises captivent du coup les acheteurs, et notre manière libérale de transiger nous fait de nos clients des amis.

Depuis que nous avons ajouté le Département des

La Liberalite

ET

l'honnetete

dans les affaires sont les deux leviers qui qui ont donné la suprématie à la Maison

ROBINSON

Si elle est si avantageusement connue par toute la Province, c'est parce que la

MODES,

nos ventes ont plus que doublé

Nous avons actuellement des spécialités dans tous nos rayons.

Robinson & Cie.,

400 et 452, rue Principale, Winnipeg.

P. S.—M. Fournier, gérant des départements Français, sera toujours à votre disposition.

35 Ans

d'expérience dans les plus grands établissements de tapisserie en Angleterre et au Canada.

Tout Ouvrage

qui m'est confié, quelques soient les réparations à faire, est exécuté avec soin, d'une manière pratique et vraiment commerciale. — Chez moi, vous ne payez pas pour les intermédiaires

James LYONS, Tapissier, 592, Rue Main.

DEPUIS $1 EN MONTANT

Vetements nettoyes, presses et repares a votre satisfaction, ou vous ne payez pas.

On va chercher et on rapporte les effets.

The Favorite Renovating Co..

J. H. Weinstock, Directeur.

344, William Avenue, en face le poste Octroi des Pompes.

Mentionnez ce journal.

W. H. BELLOW.

:o:

(SUCCESSEUR DE R. I. BOYD.)

Papetier, Fabricant de livres de compte et Relieur.

434, Rue Main, Winnipeg

:o:

Telephone: 675

F. N. BELL & CIE,

BANQUIERS,
NOTAIRES,
FERMES A VENDRE.

Argent à prêter sur mortgage sur propriétés rurales.

MORRIS, Man.

TERRES A VENDRE.

DANS TOUTES LES PARTIES DE LA PROVINCE DE MANITOBA.

Bas prix. Conditions faciles. Demandez la liste.

NARES & ROBINSON, Edifice de la Banque d'Hamilton.

Edouard Jobin.

Marchand de Bois et d'Instruments d'Agriculture, Agent pour la vente de terrains aux environs de Saint-Claude, à proximité des stations.

Paiements a long terme. Bas Prix

SAINT-CLAUDE, MAN.

VENTE

DESESPEREE

Chapeaux d'hommes et d'enfants

Tout doit être enlevé dans le mois de Mai.

Chapeaux d'hommes, en Feutre, 35c. à $1.50, valant tous le double de l'argent. Chapeaux blancs pour enfants, 15c.

Habillenents, Chaussures

A TRENTE-TROIS PAR CENT au-dessous du prix régulier

F. FINKELSTEIN, 252, Rne Main.



Avez vous

l'intention de faire un voyage dans

LA

Californie

A L'EST DU

Canada

OU A AUCUN POINT AU SUD, A L'EST OU A L'OUEST.

Adressez vous à l'agent le plus proche du Northern Pacifique ou écrivez,

CHS. S. FEE, G. P. & T. A., St. Palu.

H. SWINFORD, Géneral Agent. Portage Avenue, Winnipeg.

Horaire condensé de Winnipeg.

LIGNE PRINCIPALE.

Morris, Emerson, St. Paul. Chicago, Toronto, Montréal, Spokane, Takoma Victoria, San Francisco..............
Départ quotidien.............1.45 p. m.
Arrivée quotidienne..........1.05 p. m.

BRANCHE DU PORTAGE.

Portage la Prairie et points intermédiaires..........................
Laisse chaque jour, ex. dimanche 4.45 p.m.
Arrive chaque jour, ex.dimanche 1.05 p. m.

BRANCHE MORRIS-BRANDON.

Morris, Roland, Miami, Baldur, Belmont, Wawanesa, Brandon; aussi Souris River Branch, Belmont to Elgin..........................
Laisse Lundi, Mercredi, Vendredi 10.40 a. m.
arrive Mardi, Jeudi, Samedi......4.40 m.a.

PROFESSIONS.

J. T. HUGGARD

AVOCAT, SOLLICITEUR, NOTAIRE,

435 Rue Main, Winnipeg

Telephone 335.

C. Henri Royal,

AVOCAT, ETC.

No, 367 RUE PRINCIPALE, WINNIPEG, MAN.

Au-desus du Magasin Richard. 810 21

J. KERR

ENTREPRENEUR DE POMPES FUNÈBRES ET EMBAUMEURS.

Henderson Block, 140 Princess St., Market Square

WINNEPEG.

A. F. MARTIN,

D. L. S. ET C. E.

8-18-99 **FORT ROUGE.**

M. C. CLARKE, L. D. S.

DENTISTE.

532 RUE MAIN, WINNIPFG,

Bureau—Au dessus du Magasin de M. Geo. Craig.

A. J. H. DUBUC,

Avocat, Solliciteur, Notaire.

Chambre 313. McIntyre Blokc.

1-14-99

Fermes dans le Manitoba —ET— Proprietes a Winnipeg a Vendre.

Argent a prêté sur MORTGAGE, sur ferme et propriéter de ville. Assurance sur le feu

H. W. Chambre.

Real Estate & Financial agent Winnipeg. 373 rue Main.

Argent a preter

Par la "Sun Savings and Loan Co." d'Ontario, sur propriétés.

L. VERHOEVEN Gérant.

375, rue Main.

RENSEIGNEMENT AUX COLONS.

Cartes de la Ville et de la Province,
Règlements des Homesteads,
Offices des Terres et Agents,
Horaires, Départs des Bateaux,
Prix, Distances,

STOVEL POCKET DIRECTORY.

AUX LIBRAIRIES 5c, SUR IES CHARS.

TERRES A VENDRE

Dans toutes les Paroisses Françaises du Manitoba.

Argent à Prêter,

JOSEPH LECOMTE,

366 RUE MAIN. Notaire Public.

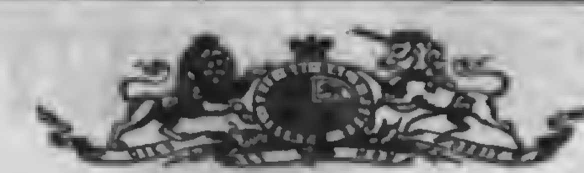
Marchand. Tailleur.

MONSIEUR J. C. McRAE

a transporté son magasin au coin de l'Avenue du Portage et de la rue Fort, en face du

QUEEN'S HOTEL.

Vous etes invites a visiter.



NORD-OUEST CANADIEN.

Reglements des Homesteads.

Toute section No. pair des terres de la Couronnes non affectées ou non réservées, excepté les No. 8 et 26, pourra être prise en homesteads par toute personne chef de famille ou aucun homme audessus de 18 ans à raison d'un quart de section, soit 160 acres.

Entrees.

L'entrée peut être faite personnellement à l'office des terres du district ou sur application au Ministre de l'Intérieur à Ottawa, ou au Commissaire d'Immigration à Winnipeg. Elle peut être faite par une autre personne autorisée. Le prix d'entrée régulier est de $10 pour tout terrain déjà occupé, il sera chargé $5 ou $10 de plus pour rencontrer les dépenses de cancellation et des inspecteurs.

Conditions a Remplir.

Culture et résidence pendant trois ans sont requises, et durant ce temps, le colon ne peut être absent pendant six mois en aucune année sous peine de perdre ses droits.

Applications pour Patentes

Peut être faite au bout de trois ans devant l'agent local ou l'inspecteur de homesteads, en ce cas les frais seront de $5. Il doit être fait notice six mois à l'avance par écrit au commissaire des terrains de la Couronne, à Ottawa, de l'intention de faire application pour cette patente.

Informations.

Les immigrants pourront recevoir à tout office des terres de la Courronne l'information des terrains disponibles et libres de charges. Aide et assistance seront données pour trouver les terrains désignés et informations complètes fournies sur le bois, le terrain, le charbon, les lois minières ainsi que toute copie des lois et réglements.

Les mêmes renseignements peuvent être obtenus par application soit au secrétaire du département de l'Intérieur, à Ottawa, ou au Commissaire de l'Immigration, à Winnipeg.

MANITOBA.

Le Bulletin des Récoltes émanné par le Gouvernent, le 12 Décembre 1898, donne les statistiques suivantes pour l'anné:

	En culture. Acres.	Moyenne à l'âcre. Minots.	Récolte totale. Minots.
Blé	1,488,232	17.01	25,213,745
Avoine	514,824	33.6	17,308,252
Orge	158,058	27.06	4,277,927
Patates	19,591	165	3,253,038

BETAIL SUR PIED

Animaux de boucherie exportés durant l'année......12,525
Bêtes d'élevage expédiées durant l'année 20,000

Total des produits de la laiterie pour l'année..............$409,455.25
5,000 ouvriers de ferme sont venus de l'Est pour aider à la moisson et n'ont pas été suffisants pour le besoin.

Estimation des dépenses de construction sur les fermes cette annee $1,460,740

Nombre de fermiers dans la province 32,000
Des terrains peuvent être achetés dans presque tous les districts de la Province à des conditions aisées de paiement. Les prix vont de $2.50 par acre en montant.

HOMESTEADS GRATUITS

peuvent être obtenus en beaucoup d'endroits dans la Province

On peut obtenir toutes les informations désirées, ainsi que cartes, etc., en en faisant la demande à

THOMAS GREENWAY,

Ministre de l'Agriculture et de l'Immigration, Winnipeg, Man.,

Ou à C. H. JEFFERYS, Agent d'Immigration pour Manitoba, No. 30, Rue York, Ont.

JAMES A. SMART, Député Ministre de l'Intérieur.

N.B. — A part les terrains ci-haut mentionnés, des milliers d'acres de terrains de première qualité sont mis en vente par les différentes compagnies de chemin de fer ou des sociétés particulières.

A. F. Martin, D. L. S., propriétaire-éditeur.